

2.8 Chapitre 8 du Rapport de l'UIT-R à la première session de la CRR-04 (Doc 3)

PCA / xy/01

Modifier le paragraphe 8.1.4.1.1. du Rapport de l'UIT-R (Document 3 de la CRR-04), comme suit:

8.1.4.1.1 Données relatives aux besoins de protection de la radiodiffusion numérique terrestre

Les éléments de base requis pour assurer la protection des assignations de radiodiffusion numérique terrestre sont les suivants:

- la fréquence centrale;
- le type de service;
- l'étendue du champ à protéger;
- le ratio de protection en fonction de l'écart de fréquence entre les autres services et les fréquences du centre de radiodiffusion numérique terrestre;
- la durée pendant laquelle la protection est requise.

La zone de couverture de la radiodiffusion numérique terrestre est généralement décrite par un ensemble ~~de points de mesure (longitude, latitude et altitude)~~ et de caractéristiques (emplacement des antennes d'émission, puissance rayonnée, etc.).

Pour la réception fixe, il faudra déterminer le modèle de l'antenne, le niveau de polarisation et la direction du faisceau principal.

**Formulaire d'adoption du projet de PCA sur le point
"Décide 2.1" de la Résolution 1185 modifiée
Chapitre 8 du Rapport de l'UIT-R (Doc 3)**

1. Nom de l'Etat membre de l'UIT :
2. Nom de l'Administration chargée de remplir le formulaire :
3. Adoption : Conférer N.B. 1
4. Nom du Directeur général (DG) de l'Administration :
5. Signature du DG et cachet officiel
-

N° DE LA PCA	01								
Adoption (Cf. N.B. 1)									

N.B. 1**Légende :**

- Coche (√) = Adoption de la PCA
 Croix (X) = Rejet de la PCA
 Blanc = Abstention

Veillez retourner le formulaire dûment rempli à l'adresse suivante:

M. Akossi Akossi
 Secrétaire général
 Union africaine des télécommunications
 P O. Box 35282
 00200 NAIROBI
 Fax: +254 20 219445
 E-mail: sg@atu-uat.org